



Bilan des approches possibles pour lutter contre les discours de haine dans les Balkans occidentaux

Rédigé par Marija Lučić-Ćatić, experte externe du RAN

Radicalisation Awareness Network



Practitioners

Bilan des approches possibles pour lutter contre les discours de haine dans les Balkans occidentaux

MENTION LÉGALE

Bien que le présent document ait été élaboré pour la Commission européenne, il reflète uniquement le point de vue des auteurs, et la Commission ne peut être tenue responsable de toute utilisation qui pourrait être faite de la présente publication. De plus amples informations sur l'Union européenne sont disponibles sur Internet (<http://www.europa.eu>).

Luxembourg : Office des publications de l'Union Européenne, 2023

© Union européenne, 2023



La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est mise en œuvre conformément à la décision 2011/833/UE du 12 décembre 2011 sur la réutilisation des documents de la Commission (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39). Sauf indication contraire, la réutilisation du présent document est autorisée dans le cadre d'une licence Creative Commons Attribution 4.0 International (CC-BY 4.0) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). Cela signifie que la réutilisation est autorisée moyennant citation appropriée et indication de toute modification.

Toute utilisation ou reproduction d'éléments qui ne sont pas la propriété de l'Union européenne peut requérir une autorisation, directement demandée auprès des titulaires des droits respectifs.

Introduction

La prévalence des discours de haine ces dernières années dans les sociétés européennes suscite de plus en plus l'inquiétude en raison de leur effet délétère sur les fondements mêmes de la société et sur la confiance entre les communautés.

Des experts et praticiens ont proposé différentes définitions des discours de haine ⁽¹⁾. Pour les besoins de cet article, nous utiliserons la définition de la Recommandation de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) du Conseil de l'Europe, qui définit le discours de haine comme suit :

« l'apologie, la promotion ou l'incitation, sous quelque forme que ce soit, au dénigrement, à la haine ou à la diffamation d'une personne ou d'un groupe de personnes, ainsi que tout harcèlement, insulte, stéréotype négatif, stigmatisation ou menace à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes et la justification de tous les types d'expression précédents, en raison de sa/leur « race », couleur, ascendance, origine nationale ou ethnique, âge, handicap, langue, religion ou convictions, sexe, genre, identité de genre, orientation sexuelle et autres caractéristiques personnelles, ou statut » ⁽²⁾.

Dans les Balkans occidentaux, les discours de haine sont particulièrement dangereux car ils peuvent intensifier les tensions entre les communautés, porter gravement atteinte aux efforts destinés à instaurer un climat de confiance, et faire obstacle à une véritable reconstruction de la société au lendemain des conflits qui ont déchiré la région. La manifestation des discours de haine est évidente dans tous les aspects du quotidien de la population des Balkans occidentaux. Des discours de haine circulent sur le Web, dans les médias et lors des manifestations culturelles, en ville et dans les campagnes, que la population soit homogène sur le plan ethnique ou non.

L'héritage des guerres qui ont eu lieu dans les années 90, l'absence de consensus sur les discours du passé, la fragmentation actuelle de la société, la domination d'identités collectives, les crises économiques, les influences étrangères diverses, les normes patriarcales solidement ancrées et la diffusion dans les médias de messages d'intolérance (et de haine) au quotidien, contribuent à ce que les discours de haines soient acceptés et considérés comme « normaux » dans la société des Balkans occidentaux. Cette normalisation des discours de haine contribue donc à ce que les Balkans occidentaux offrent un terrain fertile à la radicalisation menant à l'extrémisme violent, puisque le discours de haine constitue souvent un point de départ vers la radicalisation. Il est exploité par les groupes radicaux et marginaux pour favoriser un climat social fondé sur l'intolérance et le préjugé, offrant un cadre psychologique général propice à l'épanouissement de toutes les formes de haine, de la violence physique aux violences verbales et psychologiques ⁽³⁾.

Les dynamiques des discours de haine dans les Balkans occidentaux sont complexes et multidimensionnelles :

- En général, les discours de haine ciblent principalement les membres des groupes vulnérables/minoritaires (LGBTQI+, réfugiés, Roms, femmes, personnes en situation de handicap et migrants) ⁽⁴⁾. Toutefois, dans les Balkans occidentaux, ils sont aussi utilisés pour nourrir les anciennes rancunes entre les différents groupes ethniques, nationaux et religieux. Même si ces différents groupes des Balkans occidentaux ne sont pas reconnus comme des groupes vulnérables/minoritaires par la loi, c'est en réalité souvent le cas, notamment pour les citoyens qui

⁽¹⁾ Voir : Recommandation n°R (97) 20 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux États membres sur les mesures sur les « discours de haine », accessible ici : https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?ObjectID=0900001680505d5b et Décision n°9/09 du Comité des ministres de l'OSCE sur la lutte contre les crimes de haine, du 2 décembre 2009, disponible ici : <https://www.osce.org/cio/40695>

⁽²⁾ Commission européenne contre le racisme et l'intolérance. (2016). *Recommandation n°15 de politique générale de l'ECRI de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance*. <https://www.coe.int/en/web/european-commission-against-racism-and-intolerance/recommendation-no.15> (p. 3)

⁽³⁾ Kambovski, V., Georgieva, L., & Trajanovski, N. (2020). *National approaches to extremism. Macédoine du Nord*. Institut européen de la Méditerranée. https://h2020connekt.eu/wp-content/uploads/2021/01/North-Macedonia_CONNEKT_Approaches_to_extremism.pdf

⁽⁴⁾ HCDH. (23 mars 2021). *Rapport : la haine en ligne contre les minorités est en augmentation, déclare un expert*. <https://www.ohchr.org/fr/stories/2021/03/report-online-hate-increasing-against-minorities-says-expert>

reviennent dans la région après avoir quitté leur pays suite à la dissolution de la Yougoslavie. Dans un bilan régional réalisé dans le cadre d'un rapport sur la surveillance des discours de haine dans les médias, il a été indiqué que dans les Balkans occidentaux, « trois catégories ont été identifiées comme principalement prises pour cibles dans les discours de haine : origine ethnique, identité de genre et sexualité ». Il est également dit que : « L'origine ethnique est la catégorie la plus problématique. Les cas de discours de haine ciblant l'origine ethnique sont souvent liés à la guerre qui a déchiré la région dans les années 90, aux incidents visant des migrants et des réfugiés, ainsi qu'à la situation politique actuelle » (5).

- Utilisés (de manière abusive) par des personnalités politiques, ces discours de haine « normalisent et renforcent directement la haine et la violence dans la société » (6). Comme l'indiquent les résultats d'une étude du projet RESILIENCE sur les discours de haine dans les Balkans occidentaux et la Turquie, « dans de nombreux cas, les discours de haine sont clairement orchestrés dans un but politique et diffusés surtout dans des médias affiliés aux principaux partis politiques. Si les discours de haine identifiés dans l'étude ne sont pas nouveaux, ils sont aujourd'hui en grande partie considérés comme la norme. Au lieu d'être systématiquement condamnés, ils sont souvent exploités dans le cadre des campagnes politiques et de plus en plus perçus comme un élément normal du débat politique » (7).
- Les déclarations politiques chargées de haine peuvent conduire à une radicalisation réciproque. « La radicalisation réciproque (ainsi que les termes associés, comme l'extrémisme cumulatif et la co-radicalisation) est l'idée que les groupes extrémistes nourrissent leurs rhétoriques et/ou actions respectives, y compris leur violence » (8). Par exemple, les discours de haine les plus souvent adressés aux opposants politiques dans les Balkans occidentaux (et en Turquie) étaient qu'ils étaient : des ennemis de l'État / du peuple, des mercenaires étrangers, dangereux et corrompus (9). Ces discours nourrissent leurs rhétoriques et/ou leurs actions respectives et entraînent une montée progressive de la radicalisation de part et d'autre de cette division.
- Les médias génèrent souvent des discours et narratifs haineux : Les médias contribuent à la diffusion de discours de haine de nombreuses façons et pour de nombreuses raisons : manque de professionnalisme dans le traitement de l'information, transmission sans discernement de messages haineux, utilisation de més/dés-information, informations malveillantes, modèle métier fondé sur les pièges à clics (clickbait) et une volonté de tourmenter via un discours de haine (hate bait), etc. La més/dés-information, l'information malveillante, le clickbait et le hate bait sont liés mais sont des phénomènes distincts qui, à certains égards, présentent certains chevauchements avec les discours de haine. Ils peuvent facilement être utilisés pour diffuser des discours de haine, ce qui apparaît clairement dans leurs définitions (voir le Tableau 1).

(5) Šinković, N. (2022). *Media monitoring report on hate speech: A regional overview*. Reporting Diversity Network 2.0. <https://www.reportingdiversity.org/media-monitoring-reports-hate-speech-in-the-balkans-mainly-targets-ethnicity-gender-and-sexual-orientation/>

(6) Parlement européen, Résolution du Parlement européen du 25 octobre 2018 sur la montée des violences néofascistes en Europe (2018/2869(RSP)), P8_TA(2018)0428, Strasbourg, 2018. https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-8-2018-0428_FR.html

(7) RESILIENCE. (2021). *Hate narratives in the Western Balkans and Turkey: Key research findings*. SEENPM. <https://seenpm.org/wp-content/uploads/2021/09/Research-2-PDF.pdf>

(8) Recherche sur la radicalisation. (3 septembre 2018). *Briefings: Reciprocal radicalisation*. <https://www.radicalisationresearch.org/research/briefings-reciprocal-radicalisation/?it=debate/briefings-reciprocal-radicalisation/>

(9) « Ennemis de l'État / du peuple (Albanie, Bosnie-et-Herzégovine, Monténégro, Macédoine du Nord, Serbie, Turquie), par exemple dans le but de déstabiliser, de travailler contre les intérêts du pays, traîtres.

Mercenaires étrangers (Albanie, Bosnie-et-Herzégovine, Monténégro, Macédoine du Nord, Serbie, Kosovo), par exemple partisans de la Russie et de la Serbie (au Monténégro), de l'Occident ou des idées de George Soros (ce dernier surtout en Macédoine du Nord).

Dangereux et corrompu (Albanie, Bosnie-et-Herzégovine, Monténégro, Macédoine du Nord, Serbie, Turquie, Kosovo), par exemple, instables, primitifs, instigateurs de violence, sans foi, vermines, voleurs et traîtres, menteurs, irresponsables, lâches, hypocrites et manipulateurs (en Albanie), malades mentaux (en Bosnie-et-Herzégovine. » RESILIENCE (2021) : <https://seenpm.org/wp-content/uploads/2021/09/Research-2-PDF.pdf>

Tableau 1 : Définitions de la més/dés-information, de l'information malveillante, du clickbait et du bait

Mésinformation ⁽¹⁰⁾	Désinformation ⁽¹¹⁾	Information malveillante ⁽¹²⁾	Clickbait ⁽¹³⁾	Bait ⁽¹⁴⁾
« La mésinformation est une fausse information que la personne qui en est à l'origine croit vraie. »	« La désinformation, en revanche, est une fausse information dont la personne qui en est à l'origine connaît la fausseté. Il s'agit d'un mensonge intentionnel, délibéré, qui vise à répandre la désinformation et dont les auteurs sont des opérateurs malveillants. »	L'information malveillante est « une information basée sur des faits réels, mais qui est utilisée pour nuire à une personne, à une entreprise, à une organisation ou à un pays. »	Littéralement « appâts à clicks », à savoir l'utilisation de titres trompeurs ou d'images aguicheuses pour inciter les lecteurs à cliquer sur des liens.	« Causer à quelqu'un une souffrance morale ». Par extension, persécuter ou exaspérer au moyen d'attaques injustes, malveillantes ou persistantes (tourmenter les groupes minoritaires). Essayer d'attiser la colère par la critique ou les insultes. (Tourmenter une personnalité politique durant un débat.)

De nombreux rapports font état du rôle joué par les médias dans la production et la diffusion des discours de haine dans les Balkans occidentaux. Comme l'indique le rapport RESILIENCE intitulé « Hate Narratives in the Western Balkans and Turkey », on peut trouver dans les stratégies narratives exposées dans les contenus des médias et des utilisateurs, des signes évidents de fascisme, principalement de nationalisme, d'intolérance face à la différence, et de misogynie ⁽¹⁵⁾. Les discours de haine ne sont pas des cas isolés dus à des individus spécifiques mais sont le fruit de campagnes soigneusement orchestrées à l'aide de méthodes telles que le traitement biaisé de l'information, la més/désinformation et la propagation de la peur ⁽¹⁶⁾. Même lorsque les médias généraux ne produisent pas de contenus et de discours de haine eux-mêmes, ils deviennent un moyen de les véhiculer ⁽¹⁷⁾. Au final, le média joue aussi un rôle négatif lorsqu'il ne gère pas (par manque de ressources et/ou de bonne volonté) les commentaires empreints de haine des utilisateurs puisqu'ils contribuent à l'escalade des discours de haine ⁽¹⁸⁾.

- Les paroles et discours de haine sont utilisés pour mobiliser les partisans des idéologies nationalistes et sectaires ciblant des groupes religieux ou ethniques spécifiques, et pour déshumaniser et délégitimer ces groupes, avec pour effet de les rendre vulnérables à la discrimination et à la violence.
- Dans les Balkans occidentaux, les discours de haine contribuent à perpétuer les discriminations et la violence à l'égard des groupes ciblés. Ils peuvent aussi participer à radicaliser la société et l'entraîner dans l'extrémisme violent.

⁽¹⁰⁾ UNESCO. (2018). *Journalisme, fake news & désinformation : manuel pour l'enseignement et la formation en matière de journalisme*. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000372695>

⁽¹¹⁾ Ibid.

⁽¹²⁾ Ibid.

⁽¹³⁾ Journalisme, fake news & désinformation : manuel pour l'enseignement et la formation en matière de journalisme <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000372695>

⁽¹⁴⁾ Larousse : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/tourmenter/78709#definition>

⁽¹⁵⁾ Hrvatin, S. B., Petković, B., & Hodžić, S. (2021). *Hate narratives in the Western Balkans and Turkey. Regional overview*. Peace Institute et SEENPM. <https://seenpm.org/wp-content/uploads/2021/03/Regional-overview-Resilience-research-2.pdf> (p. 22)

⁽¹⁶⁾ Sokol, A. (2021). *Hate narratives in the media and user-generated content*. SEENPM, Peace Institute et Foundation Mediacentar Sarajevo. <https://seenpm.org/wp-content/uploads/2020/12/Resilience-research-publication-2-BiH-English.pdf> (p. 20)

⁽¹⁷⁾ Londo, I. (2021). *Hate narratives and disinformation in online media in Albania*. SEENPM, Peace Institute et Foundation Mediacentar Sarajevo. <https://seenpm.org/wp-content/uploads/2021/01/Resilience-research-publication-2-BiH-English.pdf> (p. 23)

⁽¹⁸⁾ RESILIENCE. (2021). *Hate narratives in the Western Balkans and Turkey*. Peace Institute et SEENPM. <https://www.mirovni-institut.si/wp-content/uploads/2021/03/E-book-Resilience-research-2-without-KOS-corr-3-March-2021.pdf> (p. 21)

Par conséquent, la réponse apportée pour lutter contre les discours de haine doit être à la fois multidimensionnelle et multisectorielle, et prendre en compte la complexité du phénomène. Les efforts déployés par les institutions doivent être complétés par le travail d'autres acteurs, notamment celui des organisations de la société civile. Le présent document a pour but de systématiser le rôle actuel des organisations de la société civile dans la lutte contre les discours de haine dans les Balkans occidentaux, de délimiter leur champ d'action et de discuter des orientations possibles et viables.

Après une courte présentation des principaux acteurs institutionnels chargés de lutter contre les discours de haine dans tous les pays des Balkans occidentaux, le document présentera plus en détail le rôle des organisations de la société civile (rôle actuel, limites et potentiel). Le document s'achèvera sur un récapitulatif des actions supplémentaires envisageables et sur des recommandations adressées aux décideurs.

Principales institutions impliquées dans la lutte contre les discours de haine dans les Balkans occidentaux

Principales institutions impliquées dans la lutte contre les discours de haine dans les Balkans occidentaux. Même si tous les pays des Balkans occidentaux ont pris, sur le plan juridique, des dispositions autorisant les forces de police et/ou tribunaux à sanctionner les discours de haine, on constate dans les outils de suivi⁽¹⁹⁾ et rapports⁽²⁰⁾ une énorme disparité entre le nombre de cas enregistrés et le nombre de cas ayant donné lieu à des poursuites. Par ailleurs, comme l'indique le rapport RESILIENCE « Hate Narratives in the Western Balkans and Turkey » : « dans toute la région, le système judiciaire est réticent à instruire les cas de discrimination et de discours de haine, et à considérer la haine à l'égard de groupes sociaux particuliers comme un facteur aggravant dans le cadre des infractions pénales »⁽²¹⁾. Ces résultats conduisent à la conclusion que ces mécanismes peuvent être insuffisants, en particulier si l'on prend en considération le fait qu'ils ne sont, pour la plupart, mis en branle qu'une fois le discours de haine proféré, sans accorder à la prévention l'importance qui devrait être la sienne.

Outre les forces de police et le système judiciaire, d'autres entités participent à la prévention et à la lutte contre l'extrémisme violent :

- Directive 2000/43/CE relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique⁽²²⁾
 - Une mission essentielle de l'organisme chargé des questions d'égalité est d'apporter une aide indépendante aux victimes de discriminations, notamment de harcèlement et de discours de haine. Conformément à la recommandation de la Commission européenne relative aux

⁽¹⁹⁾ Voir le rapport de l'ODIHR : <https://hatecrime.osce.org/infocus/2021-hate-crime-data-now-available>

⁽²⁰⁾ Voir : Hysa, D., & Lani, K. (2022). *Monitoring report on hate speech in Albania*. Albanian Media Institute. <https://www.institutemedia.org/wp-content/uploads/2022/07/Monitoring-Report-on-Hate-Speech-in-Albania-12072022.pdf> ; Commissaire à la protection contre la discrimination. (2021). Décision n° 217 du 15/11/2021 : <https://kmd.al/wp-content/uploads/2022/01/Vendim-nr.-217-date-15.11.2021-Ceshtje-krysesht-nga-Komisioneri-ne-lidhje-me-gjuhen-e-perdorur-kunder-personave-LGBTI-Diskriminim-Gjuhe-urrejtje.pdf> ;

Godišnji izvještaj o rezultatima aktivnosti Institucije ombudsmena za ljudska prava Bosne i Hercegovine za 2021. Godinu: https://www.ombudsmen.gov.ba/documents/obudsmen_doc2022041413104027bos.pdf ;

Commission européenne, Rapport de 2022 sur la Bosnie-et-Herzégovine : <https://neighbourhood-enlargement.ec.europa.eu/system/files/2022-10/Bosnia%20and%20Herzegovina%20Report%202022.pdf> ;

Rapport 2022/2023 d'Amnesty International : <https://www.amnesty.org/en/location/europe-and-central-asia/north-macedonia/report-north-macedonia/> ;

Jovanović, I., & Anđušić, A. (2022). *Monitoring report on hate speech in Serbia*. Media Diversity Institute et Media Diversity Institute Western Balkans. https://www.reportingdiversity.org/wp-content/uploads/2022/07/MRHS_Serbia.pdf ;

Redovan godišnji izveštaj Poverenika za zaštitu ravnopravnosti za 2022. Godinu : <https://ravnopravnost.gov.rs/rs/izvestaji/> ; Zaštita ljudskih prava i sloboda. (2022). Izvještaj o zaštiti od diskriminacije sa stanovišta djelovanja Institucije zaštitnika ljudskih prava i sloboda Crne Gore: https://www.ombudsman.co.me/docs/1672090896_polugodis--nji%20izvjes--taj%20o%20zas--titi%20od%20diskriminacije_21122022.pdf

⁽²¹⁾ Hrvat, S. B., Petković, B., & Hodžić, S. (2021). *Hate narratives in the Western Balkans and Turkey. Regional overview*. Peace Institute et SEENPM. <https://seenpm.org/wp-content/uploads/2021/03/Regional-overview-Resilience-research-2.pdf> (p. 22)

⁽²²⁾ Voir: <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32000L0043&from=FR>

normes applicables aux organismes chargés des questions d'égalité, en relation avec la Recommandation n°2 de politique générale de l'ECRI, il existe deux types d'organismes : ceux qui sont chargés des questions d'égalité et ont les attributions d'un tribunal, d'une part, et ceux qui ont un rôle de promotion, d'autre part ⁽²³⁾. Les organismes en charge des questions d'égalité qui ont les attributions d'un tribunal peuvent : recevoir, étudier, discuter et concilier les plaintes individuelles et collectives et statuer sur ces plaintes conformément aux lois applicables ; décider si la loi a été enfreinte ; prendre des décisions juridiquement contraignantes demandant de prendre des mesures pour mettre fin aux écarts de comportement et imposer des sanctions ; et assurer l'exécution et la mise en œuvre de leurs décisions et la publication de leurs décisions et recommandations. Les organismes en charge des questions d'égalité impliqués dans les activités promotionnelles émettent des recommandations non contraignantes qui nécessitent des mesures pour mettre fin aux écarts de comportements ; ils veillent à la mise en œuvre de leurs recommandations et, au besoin, publient leurs décisions. Actuellement, tous les États membres ont l'obligation de mettre en place des organismes nationaux en charge des questions d'égalité. Bien que ne figurant pas parmi les États membres, les pays des Balkans occidentaux ont pris les devants dans ce domaine. Par conséquent, en Albanie, en Macédoine du Nord et en Serbie, on trouve des organismes en charge des questions d'égalité ayant les attributions d'un tribunal. En Bosnie-et-Herzégovine, au Kosovo ⁽²⁴⁾ et au Monténégro, les organismes en charge de l'égalité ont un rôle de promotion (l'autorité en matière d'égalité est accordée à des organes de médiation nationaux capables de procéder à des contrôles et d'engager des procédures pénales).

- Agences de régulation des médias
 - Tous les pays ont créé des agences indépendantes de régulation des médias qui supervisent la surveillance des organismes de radiodiffusion traditionnels (radio et télévision) et des médias audio et audiovisuels. Dans certains pays, comme le Monténégro, la Macédoine du Nord et la Serbie, ces organismes sont aussi chargés de contrôler la presse écrite. Sur le plan juridique, ils possèdent l'autorité nécessaire pour traiter les plaintes pour discours de haine et pour infliger différents types de sanctions au média concerné. Ils ont presque tous l'autorité requise pour émettre des avertissements ou procéder à des révocations, ou au moins pour suspendre provisoirement les autorisations et interdire une publication (ou diffusion). Ces régulateurs (Bosnie-et-Herzégovine, Kosovo, Monténégro) peuvent intenter les actions associées à leurs fonctions officielles en cas de plainte, et certains peuvent infliger des amendes (Albanie, Bosnie-et-Herzégovine, Kosovo). En Bosnie-et-Herzégovine, au Kosovo, en Macédoine du Nord et en Serbie, les régulateurs peuvent publier leurs décisions sur leurs sites Web ou dans des rapports annuels.
- Mécanismes d'autorégulation des médias
 - Ces mécanismes peuvent avoir un rôle de médiation. Généralement, ils prennent des décisions et, dans certains cas, peuvent ordonner la correction ou la suppression d'un contenu ou la publication d'excuses. Leurs décisions ne sont pas légalement contraignantes et ils ne peuvent pas infliger de sanctions, mais ils peuvent publier leurs décisions, en fonction du pays concerné, conformément au Code d'éthique adopté par l'Association des journalistes (Albanie, Kosovo, Macédoine du Nord et Serbie), au Code de la presse et des médias en ligne (Bosnie-et-Herzégovine) et au Code des journalistes (Monténégro).
- Commissions électorales centrales
 - Ces commissions ont pour mission de contrôler les campagnes électorales et de sanctionner les candidats qui tiennent un discours haineux. En dépit de variantes au niveau du nom (Commissions électorales centrales : Albanie, Bosnie-et-Herzégovine et Kosovo ;

⁽²³⁾ Pour en savoir plus sur les organismes chargés des questions d'égalité, voir ici : https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/policies/justice-and-fundamental-rights/combating-discrimination/tackling-discrimination/equality-bodies_en

⁽²⁴⁾ Cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations unies ainsi qu'à l'avis de la CIJ sur la Déclaration d'indépendance du Kosovo.

Commissions électorales d'État : Monténégro et Macédoine du Nord ; et Commissions électorales de la République : Serbie), on trouve ces organismes dans tous les pays des Balkans occidentaux.

À titre d'exemple, les Commissions électorales centrales en place en Bosnie-et-Herzégovine, conformément au droit électoral du pays, peuvent infliger des amendes et rayer des listes les candidats politiques qui profèrent des discours de haine dans le cadre de campagnes électorales. Conformément au mécanisme en place, les Commissions électorales centrales de Bosnie-et-Herzégovine liées aux élections générales de 2022 ont infligé une amende de 3 000 BAM au Mouvement d'action démocratique (PDA), un parti politique du pays, ainsi qu'une amende de 5 000 BAM à sa candidate, Elzina Pirić, pour avoir tenu un discours de haine à l'occasion d'un rassemblement politique organisé à Aljkovići-Općina Banovići.

Toutefois, malgré l'existence et le travail de ces organismes, les discours de haine restent monnaie courante dans les Balkans occidentaux. Dernièrement, on a pris de plus en plus conscience des différentes façons dont les organisations de la société civile peuvent contribuer à prévenir et lutter contre les discours de haine et leurs effets dévastateurs.

Les organisations de la société civile jouent un rôle important dans la compréhension des discours de haine et dans la réponse qui leur est apportée. De nombreuses organisations de la société civile possèdent une connaissance et une compréhension uniques des contextes locaux et des difficultés rencontrées par les personnes et les groupes exposés à la victimisation due aux discours de haine et des besoins des personnes affectées par les discours de haine. Les partenariats entre les organismes précédemment mentionnés et les organisations de la société civile permettent d'apporter des réponses adaptées aux cas individuels. Ils peuvent aussi favoriser le travail opérationnel et, surtout, participer à créer un sentiment de confiance à l'égard des autorités. La coopération et le partenariat entre le Sarajevo Open Centre et plusieurs Bureaux du procureur de Bosnie-et-Herzégovine constituent un bon exemple d'une telle pratique ⁽²⁵⁾. Par le biais de ce partenariat, mis en place dans plusieurs Bureaux du procureur de Bosnie-et-Herzégovine, a été désigné un référent chargé de travailler directement avec les personnes LGBTQI+, victimes de haine, et notamment de discours de haine. Même si la loi de Bosnie-et-Herzégovine protège chaque citoyen contre les actes de violence, la désignation d'un référent permet d'accéder directement à la personne de l'instance judiciaire qui est tout spécialement formée pour travailler avec les LGBTQI+. De plus, par le biais de cette coopération, les formations aux crimes et discours de haine deviennent des modules à part entière des programmes de formation dispensés aux procureurs et aux juges par leurs centres de formation.

De manière générale, la participation active et significative des organisations de la société civile pourrait informer et contribuer aux différentes actions menées par l'État pour lutter contre les discours de haine.

Rôle actuel des organisations de la société civile

Actuellement, dans le domaine de la lutte contre les discours de haine, les organisations de la société civile ont principalement un rôle de prévention et de détection, tandis que, de leur côté, la plupart des institutions interviennent au niveau des réactions formelles et des sanctions. Par conséquent, combiner ces efforts peut améliorer le travail actuellement réalisé pour lutter contre les discours de haine dans les Balkans occidentaux. À l'heure actuelle, les organisations de la société civile sont impliquées dans les activités suivantes :

- Contrôle, enregistrement, collecte de données et signalement :

Dans ce domaine, l'organisation la plus importante est le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE/BIDDH), qui collecte des

⁽²⁵⁾ Le Sarajevo Open Centre est une organisation de la société civile qui a pour mission de faire progresser les droits de l'homme, et en particulier la place et les droits des personnes LGBTI et des femmes de Bosnie-et-Herzégovine. Pour y parvenir, elle fait connaître leur réalité et défend leurs droits dans les domaines légal, politique, économique, social et culturel dans tous les aspects de la vie. Pour en savoir plus : <https://soc.ba/en/about-us/>

données officielles et les données déclarées auprès des différentes organisations de la société civile des pays ciblés ⁽²⁶⁾. Certaines des organisations qui enregistrent et signalent les incidents qui se produisent dans les Balkans occidentaux sont indiquées dans le Tableau 2.

Tableau 2 : Organisations de la société civile qui enregistrent et signalent des incidents liés à des discours de haine

Pays	CSO	Activités
Albanie	The Muslim Forum of Albania ⁽²⁷⁾	Enregistrement et signalement d'incidents
Bosnie-et-Herzégovine	Center for Education and Research Nahla ⁽²⁸⁾	Enregistrement et signalement d'incidents
Bosnie-et-Herzégovine	Sarajevo Open Centre	Enregistrement et signalement d'incidents
Monténégro	LGBT Forum Progress ⁽²⁹⁾	Enregistrement et signalement d'incidents
Macédoine du Nord	The Helsinki Committee for Human Rights of the Republic of Macedonia ⁽³⁰⁾	Enregistrement et signalement d'incidents
Serbie	Fédération des communautés juives de Serbie (SJOS) ⁽³¹⁾	Enregistrement et signalement d'incidents
Serbie	Association "Da se zna!" ⁽³²⁾	Enregistrement et signalement d'incidents
Kosovo	Kosovo 2.0 ⁽³³⁾	Enregistrement et signalement d'incidents

Ces organisations mettent en place un suivi des cas de discours de haine en fonction des caractéristiques protégées dans lesquelles elles sont spécialisées (origine ethnique, nationalité, religion, orientation sexuelle, genre, etc.) ⁽³⁴⁾. Elles enregistrent et collectent ces données et les déclarent à diverses institutions. Certaines organisations de la société civile déclarent les incidents aux institutions précédemment mentionnées et/ou à d'autres organes qui recueillent des données à plus grande échelle, comme l'OSCE/BIDDH. Certaines d'entre elles publient aussi des rapports périodiques sur les incidents détectés et enregistrés et/ou mettent en place un suivi des cas signalés à la police ou aux autres acteurs institutionnels.

Outre l'OSCE/BIDDH qui collecte les données de 57 États participants (dont tous les pays des Balkans occidentaux à l'exception du Kosovo), des organisations de la société civile mènent ces activités au niveau des Balkans occidentaux. Pour ce qui est du rassemblement de données dans la région, on peut citer en exemple le travail de Reporting Diversity Network 2.0 qui collecte des données sur les discours de haine et discours discriminants dans les médias par l'intermédiaire d'organisations de la société civile nationales ⁽³⁵⁾.

⁽²⁶⁾ L'OSCE/BIDDH recueille des données sur les crimes et discours de haine ainsi que sur l'incitation à la haine. Pour en savoir plus : <https://hatecrime.osce.org/index.php/hate-crime-data>

⁽²⁷⁾ Pour en savoir plus sur l'organisation de la société civile et ses activités, voir : <https://forumimusliman.org/english/>

⁽²⁸⁾ Pour en savoir plus sur l'organisation de la société civile et ses activités voir : <https://nahla.ba/>

⁽²⁹⁾ Pour en savoir plus sur l'organisation de la société civile et ses activités, voir : <https://lgbtprogres.me/>

⁽³⁰⁾ Pour en savoir plus sur l'organisation de la société civile et ses activités, voir : <http://www.mhc.org.mk>

⁽³¹⁾ Pour en savoir plus sur l'organisation de la société civile et ses activités, voir : <https://www.savezjos.org/en/>

⁽³²⁾ Pour en savoir plus sur l'organisation de la société civile et ses activités, voir : <https://dasezna.lgbt/en/who-we-are/>

⁽³³⁾ Pour en savoir plus sur l'organisation de la société civile et ses activités, voir : <https://kosovotwopointzero.com/en/about-us/>

⁽³⁴⁾ Cette liste des organisations de la société civile intervenant dans ce domaine n'est pas exhaustive.

⁽³⁵⁾ Ils publient également leur rapport de suivi sur les discours de haine dans chaque pays, ainsi qu'un bilan mensuel pour tous les pays des Balkans occidentaux.

On peut aussi citer l'exemple de You Are Heard : Western Balkans and Turkey qui collecte des données sur les incidents anti-LGBTQI+ tels que harcèlement, violence et discours de haine dans les Balkans occidentaux et en Turquie ⁽³⁶⁾.

Concernant cet aspect des activités des organisations de la société civile, des insuffisances peuvent être identifiées au niveau du cadre méthodologique utilisé pour le suivi, l'enregistrement et la collecte. La plupart des organisations de la société civile ont élaboré leur propre méthodologie, laquelle n'est pas conforme au cadre légal dans ce domaine. Par conséquent, ces données ne peuvent pas être pleinement exploitées (à des fins de cartographie, de signalement, d'analyse des cas détectés par rapport aux cas portés en justice, etc.). De plus, une méthodologie développée individuellement ne permet pas de comparer les données enregistrées dans le pays et celles qui le sont au niveau des Balkans occidentaux.

- Éducation et sensibilisation :

Un certain nombre d'organisations de la société civile proposent des activités éducatives sous différentes formes et s'adressant à un public particulier, en fonction de leur champ d'action. Ces pratiques sont, par exemple, visibles dans le travail des organisations répertoriées dans le Tableau 3.

Tableau 3 : Exemples d'activités éducatives proposées par des organisations de la société civile

Pays	CSO	Activités
Macédoine du Nord	Metamorphosis Foundation ⁽³⁷⁾	Série de formations à la lutte contre les discours de haine dans les médias
Monténégro	Forum MNE ⁽³⁸⁾	Formation à la lutte contre les discours de haine sur Internet
Kosovo	The Advocacy Training and Resource Center ⁽³⁹⁾	Série de formations destinées aux étudiants, aux organisations de la société civile et aux militants des droits de l'homme
Kosovo	Kosova Young Lawyers (KYL) ⁽⁴⁰⁾	L'équipe du projet « THINK! Don't Hate » a développé des approches éducatives formelles et informelles publiées en ligne de manière interactive et accessibles à toutes les personnes souhaitant aider à lutter contre la haine en ligne, les fausses nouvelles et la désinformation
Serbie	Libero ⁽⁴¹⁾	Sensibilisation des lycéens
Bosnie-et-Herzégovine	Perpetuum Mobile: Institute for Youth and Community Development ⁽⁴²⁾	Formations des personnalités politiques pour éviter les discours de haine dans les campagnes politiques

Ces activités éducatives sont souvent utilisées à des fins de sensibilisation, mais il arrive que des organisations de la société civile mettent en place d'autres formes d'activités purement axées sur la sensibilisation. C'est le cas de Youth for Peace (Bosnie-et-Herzégovine) ⁽⁴³⁾ qui, en partenariat avec le

⁽³⁶⁾ Pour plus d'informations, voir la section « Recommandations ».

⁽³⁷⁾ Pour en savoir plus sur l'organisation de la société civile et ses activités, voir : <https://metamorphosis.org.mk/en/>

⁽³⁸⁾ Pour en savoir plus sur l'organisation de la société civile et ses activités, voir : <https://www.forum-mne.com/>

⁽³⁹⁾ Pour en savoir plus sur l'organisation de la société civile et ses activités, voir : <https://advocacy-center.org/>

⁽⁴⁰⁾ Pour en savoir plus sur l'organisation de la société civile et ses activités, voir : <https://kyl-kos.org/>

⁽⁴¹⁾ Pour en savoir plus sur l'organisation de la société civile et ses activités, voir : <https://libero.org.rs/>

⁽⁴²⁾ Pour en savoir plus sur l'organisation de la société civile et ses activités, voir : <https://www.pm.rs.ba/about-us/>

⁽⁴³⁾ Pour en savoir plus sur l'organisation de la société civile et ses activités, voir : <https://www.youth-for-peace.ba/en/>

Somborski Edukativni Centar (Serbie) ⁽⁴⁴⁾ et Udhetim i Lire (Albanie) ⁽⁴⁵⁾, a mené la campagne #ALTerHate sur la plateforme #Speech4Change pour lutter contre les discours de haine. Ensemble, elles ont organisé des activités d'éducation, de sensibilisation et de défense pour faire progresser l'acceptation de la diversité et l'inclusion grâce à l'élaboration de discours alternatifs. Certaines organisations de la société civile, comme Civic Initiatives (Serbie) ⁽⁴⁶⁾, mènent des actions de sensibilisation en publiant des notes condamnant les discours de haine détectés. D'autres, comme CIVIL (Macédoine du Nord) ⁽⁴⁷⁾, organisent des événements publics et soutiennent les publications associées. La sensibilisation s'effectue parfois par l'organisation de tables rondes sur le thème des discours de haine et leur diffusion, comme le fait Democracy for Development (Kosovo) ⁽⁴⁸⁾.

En ce qui concerne l'éducation, les problèmes rencontrés sont liés à la pérennité des activités. Les activités éducatives sont souvent associées aux projets d'une organisation de la société civile particulière, qui ont une durée, et donc une portée, limitée. D'un autre côté, les activités de sensibilisation, qui dépendent davantage de l'outil pratique utilisé, ont une portée plus large et durent plus longtemps.

- Recherche :

Les organisations de la société civile mènent aussi différentes recherches dans ce domaine, qui pourraient servir de point de départ pour lutter contre les discours de haine. Les résultats de ces initiatives de recherche, selon le sujet étudié, sont utilisés pour informer et sensibiliser le public, remettre en question l'efficacité des cadres légaux, détecter les éléments déclencheurs, etc. Certaines lacunes dans le travail des organisations de la société civile dans ce domaine sont liées au manque de continuité temporelle et territoriale. Des exemples du travail mené par les organisations de la société civile dans ce domaine sont proposés dans le Tableau 4.

Tableau 4 : Exemples d'activités de recherche menées par les organisations de la société civile

Pays	CSO	Activités
Serbie	Centre pour les droits de l'homme de Belgrade ⁽⁴⁹⁾	Publication d'une étude sur les mécanismes de protection contre les discours de haine sur Internet
Serbie	Center for Media Professionalization and Media Literacy (CEPROM) ⁽⁵⁰⁾	Étude sur la présence de discours de haine dans les médias et sur Internet
Monténégro	LGBT Forum Progress ⁽⁵¹⁾	Réalisation et publication d'une étude sur les pratiques en place dans les forces de l'ordre et dans le système judiciaire en cas de discours de haine à l'égard des personnes LGBTQI+
Bosnie-et-Herzégovine	Atlantic Initiative: Center for Security and Justice Research ⁽⁵²⁾	Réalisation et publication d'une étude sur les mécanismes légaux et institutionnels de protection contre les discours de haine. Étude en cours sur les pratiques judiciaires dans le cadre

⁽⁴⁴⁾ Pour en savoir plus sur l'organisation de la société civile et ses activités, voir : <https://sec.org.rs/>

⁽⁴⁵⁾ Pour en savoir plus sur l'organisation de la société civile et ses activités, voir : <https://udhetimiilire.org/en/>

⁽⁴⁶⁾ Pour en savoir plus sur l'organisation de la société civile et ses activités, voir : <https://www.gradjanske.org/en/about-us/>

⁽⁴⁷⁾ Pour en savoir plus sur l'organisation de la société civile et ses activités, voir : <https://www.civil.org.mk/>

⁽⁴⁸⁾ Pour en savoir plus sur l'organisation de la société civile et ses activités, voir : <https://d4d-ks.org/en/mission-and-vision/>

⁽⁴⁹⁾ Stojković, M., & Pokuševski, D. (2018). *Anonimna mržnja: Mehanizmi zaštite od govora mržnje na internetu*. Beogradski Centar za ljudska prava.

⁽⁵⁰⁾ CEPROM. (2019). *Komunikativna agresija u Srbiji 2019*. CEPROM.

⁽⁵¹⁾ Zeković, A. S., Kojičić, J., & Tomović, P. (2014). *Mitovi i stereotipi – Nasilje i govor mržnje prema LGBT osobama: Policijska i pravosudna praksa u Crnoj Gori*. LGBT Forum Progress.

⁽⁵²⁾ Halilović, H., & Lučić-Catić, M. (2022). *Krivična djela iz mržnje i govor mržnje, kako ih prepoznati i adekvatno procesuirati – priručnik za sudije i tužitelje*. Atlantska inicijativa.

		des actions en justice pour discours de haine en Bosnie-et-Herzégovine au cours des dix dernières années.
Macédoine du Nord	CIVIL ⁽⁵³⁾	Réalisation et publication d'une étude sur les discours de haine dans le cadre des processus politiques et électoraux

- Aide et soutien aux victimes :

Les méthodes les plus couramment utilisées par les organisations de la société civile pour aider et/ou soutenir les victimes de discours de haine en général et dans le cadre du travail mené dans les Balkans occidentaux sont l'aide/soutien psychologique et l'aide juridique gratuite. Le problème qui pourrait se poser dans ce domaine a trait au financement. Plus précisément, si l'activité n'est pas liée à une source de financement de base mais à un projet spécifique, l'aide et le soutien apportés peuvent n'être que temporaires. De plus, la diffusion des informations sur l'aide disponible peut poser problème. Des exemples d'activités menées par les organisations de la société civile dans le domaine de l'aide et du soutien aux victimes sont proposés dans le Tableau 5.

Tableau 5 : Exemples d'activités menées par les organisations de la société civile dans le domaine de l'aide et du soutien aux victimes

Pays	Organisation de la société civile	Activités
Bosnie-et-Herzégovine	Sarajevo Open Centre	Aide/soutien psychologique et aide juridique
Bosnie-et-Herzégovine	Udruženje Okvir ⁽⁵⁴⁾	Soutien psychologique aux personnes LGBTQI+
Serbie	The Lawyers' Committee for Human Rights (YUCOM)	Aide juridique
Monténégro	The Legal Center ⁽⁵⁵⁾	Aide juridique
Macédoine du Nord	The Helsinki Committee for Human Rights of the Republic of Macedonia	Aide juridique

Comment améliorer les pratiques en place

Jusqu'à présent, comme le révèlent de précédentes études, le travail mené par les organisations de la société civile et leurs solutions présentent certaines insuffisances.

- Contrôle, enregistrement, collecte de données :

Pour élaborer une réponse adéquate, il faut commencer par connaître l'existence et la portée du phénomène. Contrairement aux institutions, les organisations de la société civile ont un rôle unique à jouer car elles sont souvent mieux placées pour réaliser un suivi. Les victimes ayant davantage confiance dans les organisations de la société civile, elles sont plus enclines à leur signaler un discours de haine qu'à une institution. Elles

⁽⁵³⁾ CIVIL. (2022). *Изборите под канонада на дезинформации и говор на омраза: локални избори*. Цивил - Центар за слобода.

⁽⁵⁴⁾ Pour en savoir plus sur l'organisation de la société civile et ses activités, voir : <http://www.okvir.org/o-nama/>

⁽⁵⁵⁾ Pour en savoir plus sur l'organisation de la société civile et ses activités, voir : <https://pravnicentar.co.me/>

peuvent coopérer et partager des données en évitant les tracasseries administratives associées, etc. Par conséquent, pour que leurs activités donnent le plus de résultats, les organisations de la société civile doivent tenir compte des points suivants :

- En fonction du ou des groupes cibles suivis par les organisations de la société civile (LGBTQI+, réfugiés, Roms, personnes en situation de handicap, migrants, etc.) et des domaines d'intérêt spécifiques (discours de haine en politique, discours de haine dans la presse écrite, etc.), elles doivent utiliser/développer un cadre de collecte de données conforme au cadre légal national.
 - Pour que les données soient plus facilement comparables et compatibles, elles doivent utiliser la méthodologie mise au point par les institutions (le cas échéant) ou celle qui est utilisée par d'autres organisations de la société civile.
 - Pour augmenter l'impact du partage de données, elles doivent aligner leurs définitions et méthodes de partage de données avec celles des organisations de la société civile qui travaillent auprès des mêmes groupes cibles qu'elles, et dans les mêmes domaines d'intérêt.
 - Elles doivent partager les méthodologies de collecte de données et mettre en place un système d'échange régulier d'informations.
- Éducation :

Le principal problème rencontré dans ce domaine du travail réalisé par les organisations de la société civile est la question de la pérennité et de la portée des programmes éducatifs. Même si chaque activité éducative conduit à un changement, compte tenu des coûts et de la complexité de la création d'activités éducatives, l'utilisation à long terme et la durabilité doivent être garanties lorsque c'est possible. Pour cela, les organisations de la société civile doivent tenir compte des points suivants :

- Créer et défendre l'inclusion de modules éducatifs dans l'éducation formelle (pour les praticiens, dans les programmes scolaires, dans le programme des universités, etc.).
 - Inclure l'éducation aux droits de l'homme dans l'éducation formelle (pour les praticiens, dans les programmes scolaires, dans le programme des universités, etc.).
 - Inclure des modules éducatifs dans les forums publics et campagnes, les conférences, les films et vidéos, les expositions et musées, les sports et événements sportifs, les activités de la collectivité, etc.
 - Utiliser les technologies (campagnes éducatives dans les médias sociaux, outils gratuits en ligne, outils éducatifs interactifs, etc.).
- Aide et soutien aux victimes :

La plupart des informations sur les organisations de la société civile ne sont disponibles que sur Internet. De nombreuses personnes qui ont besoin d'aide n'ont pas accès à ces informations en raison de l'accès limité à Internet dans certaines régions des Balkans occidentaux et du manque de maîtrise des médias en ligne de la population. Face à ce problème, les organisations de la société civile doivent rendre les informations sur l'aide disponible plus visibles en utilisant les médias traditionnels (radio, télévision, presse écrite, affiches dans les lieux importants, dépliants, etc.).

Que peuvent faire d'autre les organisations de la société civile ?

Outre les activités dans lesquelles les organisations de la société civile sont déjà impliquées, selon leur mission, leur contribution peut être étendue aux activités suivantes :

Les signalements doivent être améliorés en donnant la possibilité aux victimes et témoins de discours de haine de se manifester par le biais d'un **signalement par un tiers**. Le signalement par un tiers est le processus par lequel une victime ou un témoin signale un discours de haine potentiel à une organisation de la société civile. Cette organisation de la société civile fait ensuite remonter ce signalement à l'organisme concerné. Pour que le signalement par un tiers soit efficace, les organisations de la société civile doivent aligner les définitions et les méthodologies de collecte de données, mettre en place des mesures de confidentialité et de protection des données et certifier que tout le personnel impliqué possède les qualifications et formations adaptées. Lorsque c'est possible, il est conseillé de formaliser ces engagements à travers des accords institutionnels.

Une coopération structurelle et des partenariats doivent être mis en place. Différents modèles sont disponibles pour établir et améliorer la coopération et les partenariats, comme la signature de protocoles d'accord, la constitution de comités et de groupes de travail, la participation à des organes consultatifs ou experts, la nomination d'agents spécialisés / agents de liaison avec la communauté / référents en matière de discours de haine au niveau local et régional, la désignation de représentants des organisations de la société civile. Le but est ainsi de mettre en place une coopération avec la police et d'autres organismes officiels, etc. Cette coopération et ces partenariats ne doivent, à aucun moment, affecter l'indépendance des organisations de la société civile.

Bonnes pratiques en place dans l'UE

En ce qui concerne les pratiques en place dans l'UE qui pourraient être utiles aux professionnels des Balkans occidentaux, le travail mené par le Groupe de haut niveau de l'UE sur la lutte contre les crimes et les discours de haine peut être une source d'inspiration en termes d'actions à mener. Le Groupe de haut niveau est une plateforme qui a pour mission de soutenir les efforts nationaux et européens déployés pour assurer une mise en œuvre efficace des règles applicables et mettre en place des politiques pertinentes pour prévenir et lutter contre les crimes et les discours de haine. Il s'attache à encourager les discussions sur différents thèmes comme les lacunes, les problèmes et solutions, les efforts pour favoriser l'échange de meilleures pratiques, le développement de directives et le renforcement de la coopération et des synergies entre les principales parties prenantes. Le travail réalisé a déjà conduit à la création de plusieurs outils pratiques dans des domaines tels que la formation aux discours de haine, l'accès à la justice, le soutien et la protection des victimes de crimes et de discours de haine, ainsi que l'enregistrement des discours de haine ⁽⁵⁶⁾.

Le problème du financement est un aspect important du travail des organisations de la société civile. Dans l'UE, la Commission européenne apporte un soutien financier aux autorités nationales et aux organisations de la société civile concernées par les crimes et les discours de haine, par le biais du programme « Citoyens, égalité, droits et valeurs ». Elle reconnaît ainsi leur rôle crucial dans la lutte contre les discours et les crimes de haine et leur contribution à la protection et la promotion des droits fondamentaux.

Ces pratiques, parmi toutes celles qui sont mises en place dans l'UE, peuvent inspirer les actions futures qui seront menées dans les Balkans occidentaux afin qu'elles puissent être unifiées au niveau de la région et avoir des effets durables sur la lutte contre les discours de haine.

⁽⁵⁶⁾ Les [Principes directeurs clés sur la coopération entre les autorités répressives et les organisations de la société civile](#) sont un exemple de directive produite par le Groupe de haut niveau en 2022.

Recommandations

1. Il serait utile de mettre en place un **réseau conjoint** dédié aux projets et activités de lutte contre les discours de haine dans les Balkans occidentaux, en s'inspirant du Helsinki Committee for Human Rights, du Balkan Investigative Reporting Network, de You Are Heard: Western Balkans and Turkey, et de Reporting Diversity Network 2.0. Ce réseau devrait développer une méthodologie unifiée de contrôle, d'enregistrement et de collecte de données, des programmes d'éducation et de sensibilisation et des initiatives de défense. Par ailleurs, les organisations expérimentées doivent renforcer l'autonomie des organisations de la société civile locales et améliorer le partage d'informations entre les États des Balkans occidentaux et/ou les principaux acteurs institutionnels.
2. La création d'**alliances stratégiques** dans un État et/ou une région devrait être impérative. Plus précisément, lorsque le contexte l'autorise, les organisations de la société civile doivent encourager la convocation des principaux acteurs qui délimiteront le problème de manière à rendre les solutions plus accessibles. Si possible, les organisations de la société civile doivent faire appel à une médiation et à une expertise indépendantes et mettre en place des coalitions. Parallèlement, des partenariats avec les parties prenantes concernées, notamment celles du secteur technologique, doivent être mis en place/consolidés. La plus grande partie des efforts de lutte contre le discours de haine ne seront pas menés seulement par les organisations de la société civile, mais par les gouvernements (notamment les autorités régionales), les entreprises privées, les médias, et les acteurs religieux et autres.
3. La mise en place d'une **coopération structurelle et de partenariats avec les acteurs de l'institution concernée** est une étape très importante pour lutter contre les discours de haine au niveau de l'État, en gardant à l'esprit que cette coopération et ces partenariats ne doivent pas affecter l'indépendance des organisations de la société civile. En l'occurrence, toutes les activités menées par les organisations de la société civile pour prévenir et lutter contre les discours de haine peuvent apporter de multiples avantages si elles sont combinées et complétées par le travail des institutions. Les institutions peuvent tirer avantage de ces informations, de ces connaissances et des activités menées par les organisations de la société civile dans le domaine de la surveillance, de l'enregistrement et de la collecte de données, de l'éducation et de défense. En effet, une réponse complète et adaptée à la présence de discours de haine exige de comprendre parfaitement la dynamique associée à leur apparition. Puisque, dans certains cas, les institutions n'ont pas la capacité de mettre en place une approche complète (cela ne fait pas partie de leurs fonctions), la combinaison des réponses apportées par les organisations de la société civile peut être bénéfique.
4. Outre les facteurs organisationnels, **la plus grande importance doit être accordée à l'éducation**. L'éducation peut servir de base pour lutter contre l'intolérance et la discrimination, améliorer la sensibilisation, remédier aux causes profondes des discours de haine et œuvrer pour qu'inclusion et paix puissent coexister. Des efforts doivent être consacrés à l'inclusion de modules éducatifs dans l'éducation formelle afin de pérenniser le travail réalisé. De plus, des initiatives non formelles telles que l'éducation du personnel des institutions et des professionnels des médias, du travail auprès des jeunes, etc., sont les bienvenues et peuvent compléter l'éducation obligatoire pour combler les insuffisances. Plus particulièrement, le développement d'un comportement responsable, l'implication civique, les compétences de pensée critique et l'éducation aux médias peuvent contribuer à faire naître les valeurs positives avancées que sont la compréhension mutuelle et le respect des droits de l'homme, des libertés fondamentales et de la diversité humaine dans les Balkans occidentaux.
5. Davantage de **recherches empiriques** doivent être menées sur les discours de haine dans les Balkans occidentaux, ainsi que sur leurs connexions locales, régionales et internationales. Ces études permettront de mieux comprendre les facteurs et les acteurs qui contribuent à l'apparition de discours de haine dans différentes sphères de la société. Ceci aidera à sensibiliser les professionnels et le public, à signaler les menaces potentielles pour la sécurité, et à les faire remonter aux instances supérieures. Les résultats de toutes les études et les recommandations associées doivent être communiqués au public ainsi qu'aux parties prenantes locales, régionales et/ou internationales.

Bibliographie

Conseil de l'Europe. (2022). *Crimes de haine et discours de haine*. Fiche thématique, Service de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme. <https://rm.coe.int/thematic-factsheet-hate-crime-fra-docx/1680a96866>

Petković, B., Hrvatin, S. B., Hodžić, S., Londo, I., Sokol, A., Hoxha, A., Sylja, M., Bogdanović, M., Nikodinoska, V., Jovović, J., Valić Nedeljković, D., & Aydınli, S. (2021). *Hate narratives in the Western Balkans and Turkey*. RESILIENCE: For Media Free of Hate and Disinformation, Peace Institute, Ljubljana and SEENPM, Tirana. <https://seenpm.org/wp-content/uploads/2021/04/Resilience-E-book-research-2-all-reports-with-CIP-April-2021.pdf>

Réseau de sensibilisation à la radicalisation. (2023). *Confronter les discours de haine dans les Balkans occidentaux*.

Réseau de sensibilisation à la radicalisation. (2022). *Enseignements tirés des campagnes de récits alternatifs*. **Erreur ! Référence de lien hypertexte non valide.** https://home-affairs.ec.europa.eu/whats-new/publications/lessons-learned-alternative-narrative-campaigns-march-2022_en

À propos de l'auteur :

Marija Lučić-Ćatić est professeure à la Faculté de criminalistique, criminologie et études sur la sécurité de l'Université de Sarajevo (Bosnie-et-Herzégovine). Elle est spécialisée dans la lutte contre les crimes et discours de haine. Elle travaille actuellement pour différentes organisations de la société civile, en tant que chercheur, défenseur et éducatrice dans le domaine des crimes de haine et des discours haineux.

TROUVER DES INFORMATIONS SUR L'UE

En ligne

Vous trouverez des informations sur l'Union européenne dans toutes les langues officielles de l'UE sur le site internet Europa à l'adresse suivante : https://european-union.europa.eu/index_fr

Publications de l'UE

Vous pouvez télécharger ou commander les publications gratuites et payantes de l'UE sur la page : <https://op.europa.eu/fr/web/general-publications/publications>. Plusieurs exemplaires de publications gratuites peuvent être obtenus en contactant Europe Direct ou votre centre d'information local (consultez le lien https://europa.eu/european-union/contact_fr).

Droit communautaire et documents connexes

Pour accéder aux informations juridiques de l'UE, y compris à l'ensemble du droit de l'UE depuis 1952 dans toutes les versions linguistiques officielles, consultez EUR-Lex à l'adresse suivante : <http://eur-lex.europa.eu>

Données ouvertes de l'UE

Le portail des données ouvertes de l'UE (<http://data.europa.eu/euodp/fr>) permet d'accéder à l'ensemble de données de l'UE. Ces données peuvent être téléchargées et réutilisées gratuitement, à des fins commerciales ou non.

Radicalisation Awareness Network

RANI

Practitioners

